

CONFÉRENCE DES ÉGLISES PROTESTANTES DES PAYS LATINS D'EUROPE

Résumé du procès verbal du
Comité de continuation (Equipe de continuation)
tenu à Bruxelles, les 3 et 4 septembre 2015

Délégués et membres du Bureau présents

Joao Pereira, délégué des Eglises du Portugal

Jean-Félix Kamba, remplaçant du délégué Bertholus Tsague et du suppléant des Eglises d'Italie

Charlotte Kuffer, secrétaire générale, membre du bureau

Alfredo Abad, président, membre du bureau

Excusés

Monique Johner, déléguée des Eglises romandes et son suppléant

José Manuel Mochon, délégué des Eglises d'Espagne

Claire Sixt-Gateuille (CSG), secrétaire, membre du bureau, déléguée de l'EPUDF, et son suppléant

Joël Guy, trésorier, membre du bureau

Absente

Lucienne Coulon, déléguée EPUB

NB Procédure de validation : vu que le quorum n'était pas atteint à Bruxelles, le Bureau a décidé de procéder à une validation finale par mail des différentes décisions soumises au vote. Elles ont ainsi toutes été prises à une large majorité.

Point 1 - Adoption du Pv de l'Assemblée de Malaga du 4 octobre 2014

Point 1bis – Acceptation des comptes 2014 (voir document annexé)

aux recettes € 64 433,26

aux dépenses € 62 118,30

soit un bonus de € 2 314,96, versé aux fonds propres

Point 2 - Discussion des objectifs de législature 2014 - 2018

Un thème

« Mission et Evangélisation »

3 axes prioritaires

Le renouvellement dans la présence des Eglises

La formation

L'engagement pour la justice sociale

Des instruments pour la mise en œuvre

Site internet

Réseau des médias des Eglises

Colloques thématiques

Temps forts bi et multilatéraux

Réseaux linguistiques

Formations théologiques et catéchétiques

Jubilé 2017

Liens CEPE et CEC/CCME

Traductions

En adoptant ces objectifs, les Eglises membres de la CEPPLÉ, par l'entremise de leur délégué, auront la tâche de collaborer avec le Comité de continuation pour les mises en réseau des ressources dans les 3 axes prioritaires et de contribuer à la bonne utilisation des instruments.
Les dépenses budgétaires de la CEPPLÉ seront allouées au développement de ces instruments.

Point 3 - Discussion du budget 2015 (voir document annexé)

A propos du fond de soutien à l'Espagne, le CC s'attarde sur la situation de l'Eglise presbytérienne du Portugal, par analogie. La situation, décrite par Joao Pereira préoccupe le Comité, ceci sans remettre en cause le soutien à l'Espagne pour les pensions des pasteurs retraités.

Le Comité propose que la présidente des Eglises du Portugal Silvina Queiroz prépare un document présentant la situation précaire de l'Eglise compromettant les revenus des pasteurs ; il inscrit € 1000.- renouvelable sur la législature pour un appui transitoire. Cette aide est conditionnée à une demande des Eglises du Portugal et sera confirmée lors de l'adoption des comptes 2015 par le CC.

Fond soutien Eglise Evangélique d'Espagne + soutien à l'Eglise du Portugal (sous condition) € 2000

Point 4 - Site internet CEPPLÉ

Le CC traite de sa nécessaire évolution en fonction des objectifs et moyens à y consacrer.

Le Bureau propose au Comité de continuation de requérir le support des Eglises de la Suisse romande. Le coût d'un nouveau site est à prendre en compte. Nos objectifs sont : identité, visibilité, mise en réseau de ce que font nos Eglises membres et des documents d'intérêt général qu'elles produisent. On considère :

- le rapport avec Protestinter comme très important, dans la ligne du Colloque des Médias
- comme groupe régional de la CEPE, la référence à ses documents fruits des entretiens doctrinaux doit être valorisée

Le Comité de Continuation devrait être actif à propos des contenus à mettre à jour sur le site.

L'alternative à discuter est la suivante :

- soit le CC estime qu'il n'y a pas d'évidence, pour les Eglises du sud notamment, de financer un site internet prioritairement et la CEPPLÉ doit se contenter d'un site très modeste assuré par la bonne volonté d'une personne bénévole
- soit, la CEPPLÉ ayant un but de plateforme, le CC estime qu'elle a besoin d'un site refondé, qu'il faut confier un mandat pour reconstruire un nouveau site et prévoir ensuite, un budget annuel pour la maintenance.

Décision du Comité: Le Bureau est chargé de rédiger un mandat, d'y joindre un chiffrage des coûts – de soumettre le tout en retour au Comité pour validation par mail – délai fin novembre 2015

Le Bureau va assurer le suivi et contacter la CEPE pour un appui financier.

Point 5 – Activités de la CEPPLÉ - Résumé

Calendrier prévisionnel Législature 2014 - 2018	Rencontres du Comité de continuation et activités prévues
2016 - Printemps	2è colloque Médias
2016 - du 23 au 25 Juin	Rencontre des facultés de théologie au Lazaret (France)
2016 - Automne	Colloque
2016 – les 1er et 2 Septembre	Bureau du Comité de continuation pour adoption des comptes, du budget et suivi des dossiers
2017	Rencontres bi et multilatérales en lien avec les manifestations du Jubilé de la Réforme dans les Eglises
2017 – Juillet/août	Présence CEPPLÉ à Wittenberg
2017 – les 3 et 4 Novembre	Festival des jeunes Réforme 2017 à Genève – invitation d'une quinzaine de jeunes des Eglises CEPPLÉ
2017 – Début septembre	Comité de continuation
2018 Printemps	Bilan des Eglises quant à la possibilité de bénédictions des couples de même sexe
2018 Printemps	Comité de continuation préparatoire pour l'AG
2018 Automne	Assemblée Générale

La prochaine séance du Bureau CEPPLÉ est agendée au 4 mars 2016 à Paris.

Le prochain Comité de continuation fixé au 1^{er} et 2 septembre 2016.

Le vendredi 4 septembre 2015 à Bruxelles, de 10h à 12h, rencontre avec Mme Doris Peschke (DP), secrétaire exécutive de la CEME, une des commissions de la Conférence des Eglises chrétiennes en Europe (CEC).

« La crise des réfugiés » : pour la CCME, cette réalité de crise a été créée par l'Europe, pas par la migration elle-même. La quantité des personnes n'est en fait pas en cause. Les situations de crise ont été créées par les guerres menées par l'Occident. Nécessité que les européens comprennent la complexité de la situation dans sa finesse.

Les camps de réfugiés ont été créés au Liban, en Jordanie, en Turquie notamment. Mais les besoins dans ces camps n'ont pas été couverts et depuis 2 ans, les réfugiés quittent les camps par crainte que leurs besoins essentiels ne soient pas couverts à l'avenir. Le manque de moyen dans les camps (déficit des contributions européennes), une sécurité insuffisante sont la cause de l'arrivée récente cette année de Syriens en masse en Europe. La migration va continuer dans les 3 mois suivants, avant l'hiver.

La réinstallation et la redistribution sont deux notions différentes.

La réinstallation consiste à assurer le suivi des réfugiés ayant un statut administratif reconnu en allant dans les camps pour renforcer la prise en charge, s'occuper des personnes malades par exemple et conduite la « réinstallation » de ces réfugiés qui le resteront à long terme (plus de 5 ans) dans les pays d'accueil. Les USA et le Canada ont conduit cette politique, les Etats européens ont « traîné les pieds ».

Actuellement la CCME collabore au travers de la CNUR le projet de réinstaller 22 000 personnes par an des camps vers un pays d'accueil.

Le dispositif en Europe est totalement anarchique. Les inscriptions, les statuts ne sont pas suivis. Dans certains pays, il y a des blocages aux frontières (Macédoine, Hongrie) pour les autres le souhait est qu'ils traversent le plus vite possible le pays pour aller ailleurs. La dissimulation des identités est une conséquence de cette politique de l'autruche pas la base du problème.

Proposition CCME :

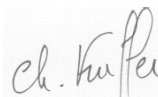
- Conduire les « réinstallations ».
- Construire des couloirs humanitaires sécurisés « Safe passages ». Les Syriens et Erythréens devraient être exemptés de visa et rejoindre le pays où ils ont une raison d'aller. Ces autorisations devraient être accordées puis un enregistrement devrait intervenir dans le pays choisi pour arriver.
- Intensifier les visites bilatérales entre Eglises d'accueil des migrants (Grèce, Italie, Hongrie ...) et les Eglises qui pourraient recevoir des réfugiés. Les pays d'accueil ont besoin d'encouragements et les échanges entre Eglises peuvent apporter tel message là où les procédures sécuritaires stérilisent les engagements associatifs.
- Etre clairs dans les messages sur la politique des réfugiés et leurs droits et la situation des migrants, la protection humanitaire des droits fondamentaux qui doit être assurée. C'est nécessaire pour être entendus politiquement.

Quel rôle comme Eglises ?

- Encourager les gouvernements, en mettant de côté nos différences confessionnelles et religieuses, en donnant des signes d'espoir qu'une politique européenne est possible et que nous pouvons y arriver.
- Les croyants, sur les routes de la migration peuvent-ils offrir une douche, un repas, un sourire comme témoignage ?
- Veiller aux besoins des migrants en terme de droits fondamentaux.



Alfredo ABAD
Président CEPPLÉ
alfredo.abad@iee-es.org



Charlotte KUFFER
Secrétaire générale
charlotte.kuffer@bluewin.ch